

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL795

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 40

À l'alinéa 5 substituer aux mots :

« législatives »,

les mots :

« relevant du domaine de la loi ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.